



MONTFERRIER-SUR-LEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES du 25 Août 2020

Arrêté n° 167 - 2020

ARRÊTÉ PORTANT

Interdiction d'accès aux Berges du Lez, à la baignade et à la consommation du poisson pêché sur la commune

Madame Le Maire,

Vu, le code général des collectivités et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-23 et suivants ;

Vu, le code de la santé publique et ses articles L.1332-1 et suivants, et L.1337-1 et suivants ;

Considérant, la suspicion de pollution détectée sur la rivière « Le Lez » due à la présence de cyanobactéries ;

Considérant, qu'il appartient de prendre des mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison d'une suspicion de présence de cyanobactéries dans l'eau du Lez, l'accès aux berges, la baignade et la consommation du poisson pêché sont interdites sur tout le territoire de la commune de **Montferrier-sur-Lez**.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet ;
- Brigade territoriale de gendarmerie de Clapiers ;
- Police municipale ;
- Service compétent de la Métropole.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire
Publié ou Notifié le 25/08/2020

Fait à Montferrier sur Lez, le 25/08/2020

Madame Le Maire,

Brigitte DEVOISSELLE

